

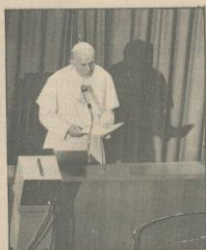
LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

51^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 699

20 MARS 1998 - 150 Francs CFA

A L'ÉCOUTE DU PAPE



RÔLE SOCIAL DE LA FAMILLE
AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ
CONTEMPORAINE

(...) Au cours des nombreuses rencontres que j'ai eues avec les jeunes du monde entier, j'ai constaté qu'ils témoignent d'un désir croissant de construire des familles dans lesquelles sont vécues les valeurs authentiques de l'amour, du respect pour la vie, de l'ouverture aux autres, de la solidarité. Comment ne pas voir dans ces aspirations la contestation implicite des attitudes permissives que la société cherche aujourd'hui à promouvoir ?

Chères familles chrétiennes, regardez le besoin d'amour, de don et d'ouverture à la vie, présent dans le cœur de vos enfants, désorientés par des modèles d'unions ratées. Les enfants apprennent à aimer leur époux ou leur épouse en prenant l'exemple sur leurs parents. Ne vous contentez pas de vivre au sein de votre foyer l'Évangile de la Famille, mais annoncez-le et témoignez-en à tous ceux que vous rencontrez sur votre chemin et dans tous les domaines de la vie publique et sociale. (...)

Il est illusoire de penser pouvoir construire le bien-être au moyen d'une mentalité égoïste qui, de diverses façons, nie espace et accueil aux nouvelles générations. Tout comme il est déraisonnable de tenter d'assimiler d'autres modèles de coexistence à la famille fondée sur le mariage. Tout cela conduit inévitablement au déclin d'une civilisation, tant sous le profil moral et spirituel que social et économique.

C'est pourquoi je demande à toutes les familles d'unir leurs efforts pour faire valoir la subjectivité sociale de la famille et obtenir ainsi les changements culturels et législatifs qui peuvent rendre justice aux familles et assurer le véritable bien-être de la société.

Rome, salle Paul VI, 7 février 1998

Jean-Paul II

Rencontre avec les familles en conclusion de la fête de la famille.

LE BÉNIN A INTÉRÊT À GÉRER LE CHANGEMENT PLUTÔT QUE DE SE LAISSER GÉRER PAR LE CHANGEMENT

nous déclare M. Michael Azefor, Représentant résident de la Banque mondiale au cours d'un entretien exclusif

Déjà huit années de renouveau démocratique au Bénin sur fond du libéralisme économique décidé souverainement par la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de février 1990. Et pourtant, nombreux sont encore les Béninois qui, aujourd'hui, se perdent en conjecture quant au vrai décollage économique de leur pays, le Bénin. Il y a de quoi. Car la précarité de l'économie béninoise est assez criarde. Le fait que nous sommes à la veille du troisième millénaire y ajoute une note particulière. La mondialisation de l'économie avance avec ses réalités, voire ses effets plutôt préoccupants pour nos pays en développement. Aucun pays ne sera épargné. Les conséquences pour les pays aux économies fragiles comme le Bénin ne seront pas des moindres. Loin de nous



M. Michael Azefor

présenter en oiseau de mauvais augure, nous avons l'obligation de regarder la

vérité en face, d'interroger les sources d'analyse et de faire ou d'amener à faire des projections.

Le constat, aujourd'hui, est que plus d'un Béninois est malheureusement gagné par le découragement malgré les réformes engagées dans tel ou tel secteur de développement. Le pouvoir d'achat ne cesse de baisser dangereusement. Les Béninois n'hésitent même plus à porter un doigt accusateur sur les bailleurs de fonds et notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, maîtres d'œuvre des réformes en cours en République du Bénin.

Préoccupée par la question, la rédaction de "La Croix du Bénin" a

(Lire la suite à la page 6)

ADIEU LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE DANS LE BÉNIN DU RENOUVEAU

Des révélations troublantes et extravagantes, relatives à des scandales financiers graves, les populations béninoises en ont été abondamment abreuvées depuis quelques mois. De la Sonapra à l'armée en passant par la direction générale du Trésor public et de comptabilité, la souillure a atteint un niveau inquiétant dans la société béninoise. Dès lors, nombreux sont les Béninois qui, aujourd'hui, se perdent en conjectures devant l'ampleur et la diversité du pillage de l'économie. Du moins à s'en

tenir aux innombrables faits de malversations reprochées à tel ou tel directeur ou à celles qu'ils ont dévoilées. Tout au plus c'est à des subterfuges qu'on assiste souvent pour noyer davantage l'autre. Tous sont frappés même si pratiquement aucun d'eux ne devrait en mourir.

Dans ces conditions, une question vient à l'esprit : la moralisation de la vie publique est-elle encore possible dans notre pays ? La réponse, sans démagogie et

sans hypocrisie, ne peut être que très nuancée. En effet, nul n'a besoin d'écarquiller les yeux ou d'ouvrir grandement les oreilles pour se rendre compte que même le Renouveau démocratique institue progressivement l'impunité. Mieux, il tente de créer de fait des parias pour couvrir ceux sur lesquels planent pourtant d'énormes soupçons. L'arbre pourrait-elle cacher la forêt ? On comprend alors que l'ancien Président de la République qui devait être entendu dans l'affaire des véhicules entreposés chez lui écrive, dans une correspondance à l'actuel Président, ce qui suit : « J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie de la lettre que je viens de recevoir du juge d'instruction du premier cabinet du Tribunal de Première Instance de Cotonou, lequel, par une ordonnance du 1^{er} octobre 1997, avait fait mettre sous main de justice, les deux véhicules Peugeot-type 605, qui m'avaient été pré-

(Lire la suite à la page 12)

AFFAIRE DES VÉHICULES VOLÉS DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

(Lire nos informations à la page 2)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

AFFAIRE DES VÉHICULES VOLÉS DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

Qui l'eut cru ? L'affaire considérée en son temps comme mineure refait surface de façon tonitruante.

On se rappelle qu'en novembre 1996 environ 21 véhicules flamants neufs avaient été découverts au domicile de M. Nicéphore Soglo. Certains desdits véhicules n'étaient point immatriculés, d'autres portaient des immatriculations administratives. Autant le nombre des véhicules que l'appartenance évidente de certains au parc automobile de l'Etat avaient fait suspecter une soustraction frauduleuse des biens de l'Etat d'autant qu'à cette date M. Nicéphore Soglo n'exerçait plus aucune fonction administrative et n'aurait donc plus dû posséder des véhicules administratifs. Pour toutes explications, alors difficiles et embarrassées, on avait prétendu que lesdits véhicules administratifs devaient être remis à l'Etat et que leur présence au domicile de M. Nicéphore Soglo était justifiée par le fait que ce dernier craignait qu'ils ne soient volés, les avait entreposés à son domicile. Louable désir de protéger les biens de l'Etat. Mais cela avait-il été signalé au service compétent depuis avril 1996 ?

Par la suite, un procès-verbal de remise a été établi par Me Hortense Bankolé de Souza, Huissier de Justice à Cotonou. Se fondant sur ledit acte, M. Nicéphore Soglo a introduit le 31 décembre 1996 une requête tendant à la restitution d'une voiture Peugeot 505 blindée. La démarche a abouti à un échec, aucune des structures administratives contactées à cet effet, ne s'étant jugée compétente en la matière.

Le 28 avril 1997, l'avocat de Nicéphore Soglo, Me Edgar Yves Monnou, a saisi le président du Tribunal de Première Instance de Cotonou par une requête aux fins d'être autorisé à procéder au dépôt de deux véhicules, en l'occurrence une Peugeot 605 et une Renault Express. De 21 véhicules découverts et dont la propriété n'a point été justifiée avant qu'ils ne disparaissent, seulement deux véhicules sont l'objet d'une demande de restitution. De qui se moque-t-on ?

M. Nicéphore Soglo justifiait par ailleurs son recours à la justice par la nécessité où il se trouvait de s'absenter à nouveau du territoire national. Il s'était pourtant plusieurs fois absenté du territoire national sans jamais chercher à rendre lesdits véhicules. Sa requête n'a en tout cas pas été accueillie par le président du Tribunal de Première Instance qui lui a notifié qu'il était incompétent pour ordonner le dépôt des deux véhicules. Cela est conforme aux dispositions expresses de notre Code pénal.

L'avocat de M. Soglo écrivait, lui, le 6 août 1997 une lettre au Chef de l'Etat, demandant à ce dernier "celui qui l'aurait instruit pour recevoir lesdits véhicules..." Pour toute réponse le Chef de l'Etat a invité l'avocat, par lettre en date du 4 septembre 1997 à "prendre contact avec le Garde des Sceaux pour avoir de plus amples informations sur la conduite à tenir". C'est en cet état que, début octobre 1997, M. Nicéphore Soglo aurait appris qu'une information judiciaire est ouverte contre lui. Et notamment, mais avec les gens de ce rang rien n'est comme pour le commun des Bénéinois, c'est au Président Kérékou que M. Nicéphore Soglo fait recours contre ce qui lui semble être une persécution de la justice. C'est à celui qui est chargé constitutionnellement de veiller à l'exécution des décisions de justice, c'est au chef de l'Exécutif dont le

judiciaire est dit indépendant que M. Nicéphore Soglo écrit le 23 février 1998 que "le Juge d'Instruction du Premier cabinet du Tribunal de Première Instance de Cotonou souhaite m'entendre en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure n° 39/RI-96, ouverte à son cabinet contre X, des chefs de détournement de biens de l'Etat, faux et usage de faux..."

Ainsi l'affaire des véhicules volés est revenue à nouveau sur la scène publique comme une peste. Les données juridiques de cette affaire sont simples et claires.

DONNÉES JURIDIQUES

Des faits de soustraction et de dissimulation frauduleuse de biens publics, de recel de biens frauduleusement soustraits paraissent établis et évidents.

Une forte présomption d'imputabilité desdits faits, tenant aux fonctions occupées par le témoin et à la facilitation que lesdites fonctions apportent à la commission du délit, aux circonstances temporelles et matérielles de sa commission, au lieu de découverte du corps du délit et à des déclarations tonitruantes bien que démenties par l'évidence, s'attache à la personne d'un ex-Président de la République.

Les faits paraissent indiscutablement avoir été commis pendant l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions présidentielles.

C'est cela l'affaire de «véhicules volés» dont l'on dit désormais qu'elle est devenue une «affaire judiciaire».

On prétend que les faits de soustraction frauduleuse de biens publics et de recel de produits frauduleusement soustraits sont poursuivis devant le Tribunal de Première Instance de Cotonou. On se réjouit alors à l'idée que cet inédit est le signe d'une nouvelle donne. Pauvres illusions.

Inédit oui. La comparaison d'un ex-Président de la République devant la Justice est inédite, au Bénin. Et pour peu notre justice aurait pu s'enorgueillir et montrer par là qu'elle est au service de la loi sans mansuétude ni animosité. Ce faisant, elle aurait pu témoigner de l'état de notre démocratie et signer la nouvelle donne. Mais reconnaissons qu'il est extraordinaire qu'un ex-Président de la République se voit reprocher un si bas, vil et grossier délit de vol de véhicules du parc automobile de l'Etat et de recel de biens publics volés. Que l'extraordinaire appelle l'inédit, tout est donc presque mathématique. C'est la loi des choses. Pas celle des hommes. Il n'y a donc pas de quoi se réjouir d'autant plus que inédites, cette comparaison et la procédure diligente le sont moins lorsqu'on réalise qu'elles ne sont rien qu'une mascarade de plus. Et il ne faut pas long pour se convaincre de cela.

VIOLATION DE LA CONSTITUTION

Aux termes de l'article 136 de la Constitution du Bénin, seule la Haute Cour de Justice est compétente pour juger le Président de la République à raison des infractions commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Les juridictions de droit commun ne sont compétentes que pour juger les infractions perpétrées en dehors de l'exercice de ces fonctions. Le Tribunal de Première Instance de Cotonou est une juridiction de droit commun dépendant que, s'ils sont établis, il

serait évident, tant en raison des circonstances temporelles que matérielles de leur commission, que les faits de soustraction frauduleuse et de dissimulation de biens publics objet de poursuites, n'ont pu être commis que sous l'abri des fonctions et de la qualité présidentielle. Par quelle alchimie a-t-on pu alors rendre compétent le Tribunal de Première Instance de Cotonou pour connaître desdites infractions qui relèvent de la compétence exclusive de la Haute Cour de Justice ? Comment peut-on si manifestement violer la Constitution et les règles de compétence juridictionnelles ?

A la vérité, la violation de la Constitution, à l'instar de celles des lois que nous nous sommes pourtant librement données, est une pratique de notoriété publique; louable a-t-on écrit par ailleurs (Le Citoyen n° 429 du 03 mars 1998 page 6). Mon opinion est évidemment tout à fait différente. Je ne trouve en effet aucun mérite à ce spectacle infâme qu'offre ce pays tout entier livré à l'indiscipline et au désordre et qui, sur le débris des lois, va à vau l'eau.

On dit et écrit encore que les faits de soustraction et de dissimulation frauduleuse de biens publics sont instruits par un juge d'instruction du Tribunal de Première Instance de Cotonou. Il est certain, en effet, que la compétence du tribunal de Cotonou emporte fatalement la compétence de ses juges dont notamment la juridiction d'instruction. Mais il n'est pas moins vrai que l'incompétence indiscutable de ce tribunal au regard de l'article 136 de la Constitution signifie inévitablement l'incompétence de sa juridiction d'instruction. Comment dès lors un juge d'instruction qui n'a pas compétence pour instruire peut-il poursuivre les faits occultés ? Par quelle gymnastique juridique peut-on faire instruire lesdits faits par un juge qui n'a pas compétence et entendre que des poursuites sont diligentées ?

En outre, le juge d'instruction près le Tribunal de Première Instance instruit à charge et à décharge des prévenus ou inculpés, les faits qualifiés crimes ou délits complexes. Il est en principe une juridiction d'instruction du premier degré. Cependant pour la poursuite de faits commis par le Président de la République dans ou à l'occasion de ces fonctions, il a été fait exception à sa compétence de principe par l'article 137 alinéa 3 de la Constitution. Aux termes de cet article, en effet, l'instruction est menée par les magistrats de la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel ayant juridiction sur le lieu du siège de l'Assemblée Nationale. C'est la condition première de sa régularité et de la constitutionnalité de la procédure de poursuites. La Chambre d'Accusation compétente en l'état de notre organisation judiciaire, est la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Cotonou. Pourquoi donc confier l'instruction au juge du Tribunal de Première Instance de Cotonou ? Pourquoi conduire une procédure de poursuites irrégulière et contraire à la Constitution si l'on veut véritablement poursuivre et réprimer les faits de soustraction frauduleuse et de recel qui font couler tant d'encre ?

QUELLE MASCARADE !

On dit enfin que monsieur Nicéphore Soglo sera entendu en qualité de témoin dans cette affaire où on lui reproche d'avoir soustrait, dissimulé et recelé ainsi que son entourage des biens publics. Je nous savais capables de bien d'exploits mais je ne pensais pas que nous pouvions faire qu'un

suspect devienne pour de bon un témoin, voire qu'un coupable devienne innocent. Je ne pensais pas que l'on pouvait à ce point tromper un peuple entier, lui faire croire que des poursuites sont diligentées contre quelqu'un en vue de réprimer une infraction grave, donner à cette personne une qualité qui veut tout simplement dire qu'il n'est pas l'objet desdites poursuites. Car c'est cela la qualité de témoin. Et c'est toute l'illustration de la défaite du droit et de la simple probité dans notre pays, toute la beauté de cette intelligence qui fait notre décadence. Bravo messieurs les juges qui conduisez une telle supercherie ! Chapeau !

Il n'est que trop évident que l'ex-Président de la République n'est l'objet d'aucune poursuite judiciaire dans l'affaire des véhicules volés. Ces poursuites n'ont même pas pu être déclenchées. En effet, au contraire de ce qui se fait en droit commun, à savoir une saisine de la juridiction d'instruction du premier degré par le requérant introduit du parquet de la République ou la plainte de la victime, la poursuite des infractions commises par le Président de la République dans ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ne peut être déclenchée que par une décision de poursuite votée à la majorité des deux tiers des députés composant l'Assemblée Nationale. C'est l'article 137 de la Constitution qui le dit. A ce jour aucune décision de poursuite n'a été votée par les députés composant notre Assemblée Nationale. D'ailleurs ces faits, à ma connaissance et jusqu'à ce jour, n'ont été l'objet d'aucun débat et même si pour l'une cela se comprend mieux que pour l'autre, aucune frange de l'Assemblée Nationale, opposition comme majorité, n'a formulé ou requis le déclenchement de poursuites judiciaires en vue de la répression des faits occultés. Comment se peut-il dès lors que des poursuites judiciaires soient dirigées contre l'ex-Président de la République ?

A la vérité toute la procédure aujourd'hui conduite, si tant est-il que procédure il y a, n'est rien d'autre qu'une mascarade. Et là est ma continuelle perplexité. Personne, ni les intellectuels, ni les magistrats, ni les avocats et juristes, personne ne se lève pour dénoncer cet aveuglement commun dans lequel se prépare sans doute le plus retentissant ridicule dans lequel ce pays sera entraîné par une frange de ses fils.

Je soutiens que tout ce qui est fait aujourd'hui n'est rien moins qu'une machination dont le seul but ou effet est ou sera d'assurer l'impunité des faits de soustraction de biens publics et de recel de biens publics frauduleusement soustraits ou dissimulés lesquels biens se sont évaporés avec la complaisance de tous. Il est en effet un principe de droit pénal et de procédure pénale réaffirmé par les conventions et traités qui nous lient à la communauté des nations, qui s'exprime ainsi : non bis in idem. On ne peut juger deux fois la même personne pour la même infraction. La procédure disqualifiée devant un juge non compétent ouvre au mis en cause la voie de l'impunité. Affaire classée. L'erreur voulue d'une justice malmenée conduite dans une impasse fera dans cette affaire l'impunité. C'est la nouveauté. Il est donc de mon devoir de dire haut et fort, que l'on est en train de se foutre de ce peuple. Mais peut-être est-ce là ce qu'il souhaite au fond ? La Nation béninoise mérite plus pourtant !

André Aïmabou

ECHOS DE NOS DEPARTEMENTS ECHOS DE NOS DEPARTEMENTS ECHOS DE NOS DE

ATACORA

UN COLLEGE D'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE AGRICOLE A
NATITINGOU

Le ministre de l'Éducation Nationale a ouvert lundi 13 mars dernier le Collège d'enseignement technique agricole (CETA) de Natitingou.

La construction du Collège qui accueillera une première promotion de quarante (40) élèves a été financée à concurrence de 1 milliard et 600 millions de francs CFA par la Banque islamique de développement (BID) et le gouvernement béninois.

L'ouverture du nouveau collège permettra à coup sûr aux élèves de s'adonner non seulement à l'agriculture, mais aussi à l'élevage, la pisciculture etc. Le ministre a saisi l'occasion pour exhorter les parents à envoyer massivement leurs enfants dans cet établissement agricole.

Le CETA couvre une superficie totale de plus de 100 ha avec 45.000 m² bâtis.

Les enseignements techniques et professionnels, longtemps relégués au second rang dans notre pays, commencent heureusement par voir la vapeur se renverser en leur faveur. Il y va du développement durable et endogène au Bénin.

ATLANTIQUE

PLUS DE 19 MILLIONS DE F CFA
POUR DES MICRO-PROJETS AU
PROFIT DES ARTISANS

Cinquante-cinq artisans du département de l'Atlantique ont reçu à Cotonou lundi 16 mars dernier, chacun un crédit de deux cent mille (200.000) francs CFA remboursable pour la réalisation de micro-projets dans le cadre du Minimum social commun.

Au total, 19.249.599 F CFA ont été remis aux 55 artisans sélectionnés sur dossier parmi une centaine de postulants.

Le préfet de l'Atlantique Barnabé Dassigui qui présidait la cérémonie a souligné, à travers l'octroi de ces crédits aux artisans, la volonté du gouvernement à réduire le sous-emploi et à lutter contre la pauvreté. Il a exhorté les heureux récipiendaires à faire bon usage des sommes mises à leur disposition.

Le directeur départemental du Plan représentait son ministère au cours de cette cérémonie dont les effets bénéfiques attendus ne sont plus à démontrer. La crédibilité de l'opération dont le lancement vient d'avoir lieu en dépend.

DÉCENTRALISATION :
QUEL RÔLE POUR LES
ASSOCIATIONS DE
DÉVELOPPEMENT À
L'ÉTAPE ACTUELLE ?

Des associations de développement et des organisations non gouvernementales venues des six départements du Bénin ont réuni le mardi 17 au jeudi 19 mars 1998 sur le rôle et la place des associations de développement dans le processus de décentralisation. Ces assises ont été conjointement organisées par le Centre Africa-Obota (CAO) et l'Institut pour la formation sociale, économique et civique (INFOSEC). Selon M. Aboubacar Koto Yérma, secrétaire général du CAO, les trois jours ont permis aux participants de réfléchir sur les domaines de compétence d'une association locale de développement aux côtés d'une autorité municipale née dans la logique de la décentralisation au Bénin.

Pour M. Léopold Dossou, Directeur de l'Infosec, ce séminaire qui intervient après le vote des principaux textes sur le découpage territorial, l'élection, les attributions du maire et des conseillers municipaux est une occasion pour mieux comprendre ces textes et situer la place et le rôle des associations de développement dans leurs rapports avec les futures autorités communales.

BORGOU

UN ESPOIR POUR LES
PROPRIÉTAIRES D'ENGINS À
DEUX ROUES

Les jumelages entre villes et autres initiatives de partenariat d'intérêt mutuel sont à encourager. Surtout à ces temps-ci où nos futures communes qui verront le jour dans le cadre de la décentralisation devront rivaliser d'esprit créateur pour s'autopromouvoir.

C'est dans cet ordre d'idée que l'avènement à plus ou moins brève échéance d'un centre de formation et d'apprentissage et de réparation des engins à deux roues à Parakou

constitue un espoir tant pour les propriétaires que pour les usagers de ces engins à deux roues.

L'annonce en a été faite par une délégation de la Chambre des métiers de la Vendée (France) en visite lundi 9 mars dernier au chef-lieu du département du Borgou.

La délégation qui a été reçue par le préfet du Borgou a fait part à ce dernier du projet de construction de ce centre.

Une telle initiative, si elle se concrétisait, permettrait notamment de renforcer les structures associatives professionnelles des mécaniciens et réparateurs des engins à deux roues dans la ville de Parakou. Ce sera également une contribution positive à la réduction du chômage des jeunes déscolarisés dans le département.

MONO

GESTION DU CARDER :
DES RAISONS D'ESPÉRER

Le budget général exercice 1998 du Carder-Mono s'élève à 2.601.397.302 F CFA, dégageant un solde prévisionnel positif de 13.438.177 F CFA.

Le budget se décompose en 1.990.622.302 F CFA de fonctionnement et 610.775.000 F CFA d'investissement.

Tels sont les résultats encourageants issus de l'exécution du budget de l'exercice écoulé, selon le directeur général du Carder-Mono devant les membres du Comité réunis mardi 3 mars dernier à Lokossa.

Après avoir rappelé les tâches assignées à la session du 27 juin 1997 du Comité de gestion, le directeur du Carder a présenté le plan de campagne 1998.

Se fondant sur le fait que le bilan positif de l'exercice écoulé a permis la consolidation des appuis du projet de développement rural intégré du Mono (PDRIM), le responsable du Carder a défini les perspectives pour la prochaine campagne agricole 1998-1999.

Il s'agira, a-t-il souligné, de faire en sorte que le PDRIM bénéficie pour son financement de la prorogation du projet pour encore une durée d'un an.

OUÉMÉ

PORTO-NOVO BIENTÔT DOTÉ
D'UN NOUVEAU MARCHÉ
CENTRAL AINSI QUE OUANDO

Le programme de réhabilitation de la ville de Porto-Novo, la capitale, s'emballa, pour ainsi dire, comme le moteur d'un véhicule de grosse cylindrée roulant sur une autoroute. L'analogie empruntée pour la circonstance n'est pas exagérée par rapport à l'état des lieux initial. En effet, aux nombreuses infrastructures déjà réalisées dans le cadre dudit programme, va pouvoir s'ajouter avant la fin de l'année en cours, la construction du marché central de Porto-Novo et celui de Ouando.

Le maître d'ouvrage sera certainement l'Agetur, avec comme partenaire pour le financement, la Caisse française de développement (CFD). Une séance de travail a réuni vendredi 6 mars dernier à la préfec-

ture de Porto-Novo, plusieurs personnalités autour du Premier ministre qui a en charge l'ensemble du programme de réhabilitation de la ville.

Le représentant de la CFD qui prenait part à la séance, a saisi cette opportunité pour rappeler l'apport des collectivités et des opérateurs économiques de la ville qui, selon lui, ont un rôle indispensable à jouer dans la réalisation des travaux.

Puisse l'appel du pied aux hommes d'affaires de Porto-Novo être entendu par les intéressés !

UNE MUTUELLE POUR
SAUVEGARDER LA SANTÉ DES
ARTISANS DE PORTO-NOVO

A l'issue d'un conclave des artisans de Porto-Novo organisé le mardi 17 mars 1998 au Centre de jeunesse croix rouge de Djassin, il est créé une mutuelle d'épargne de crédit pour la santé des artisans. L'objectif est de combler le vide en matière de sécurité sociale, d'hygiène et de santé des artisans qui sont laissés-pour-compte par les pouvoirs publics. Pour le directeur départemental du commerce, de l'artisanat et du tourisme de l'Ouémé, M. Rufin Dossou, l'initiative des artisans de Porto-Novo est louable parce qu'elle va promouvoir une plus grande solidarité en leur sein et aussi répondre aux exigences de plus en plus accrues de la vie moderne.

La mutuelle se chargera de collecter, de détenir et de valoriser l'épargne de ses membres ainsi que tout fonds (allocations, subventions, dons, revenus, etc.) qui pourrait lui revenir. Elle se chargerait également d'octroyer à ses membres, dans la limite de ses possibilités financières, des crédits de soins médicaux, de stocker et de vendre à ses membres des produits pharmaceutiques.

ZOU

SÉMINAIRE NATIONAL SUR LA
MÉDECINE TRADITIONNELLE

"La médecine traditionnelle, ses atouts et contraintes, ses perspectives, les techniques naturelles de traitement des maladies au Bénin". Voilà quelques-uns des axes de réflexion qui ont mobilisé deux jours durant l'attention d'une quarantaine de personnes ressources, de tradi-praticiens, de responsables de groupements coopératifs féminins et d'animatrices de l'ONG CBDIBA venus de l'Atlantique, du Mono, et du Zou. Réunis en effet en séminaire-atelier les 6 et 7 mars dernier à Bohicon, les participants ont échangé leurs expériences sur les différents thèmes débattus.

Organisé par le centre béninois pour le développement des initiatives à la base (CBDIBA) le séminaire-atelier a débouché sur l'élaboration de documents, de résolutions et de recommandations, que le représentant du ministre de la santé a appréciés à leur juste valeur et pris l'engagement de faire prendre en compte dans le cadre de la mise en application du développement intégré à la base.

"LA CROIX
DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
01 BP 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY
ASSOGBA KAKPO

Dépôt légal n° 830
Tirage : 4500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Six mois : 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Dix-huit mois : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Année : 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin	3.720 F CFA
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
- Ouganda	5.760 F CFA
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
- France	5.760 F CFA
- Nigeria, Gambie, Omani, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
- République (République Démocratique du Congo)	9.000 F CFA
- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
- U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
- Afrique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Roune et Norvège	12.600 F CFA 126,00 FF
- Canada	12.600 F CFA 126,00 FF
- Chili	

IMPRIMERIE NOTRE-DAME - Tél. (229) 32-12-07 - COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

HYDRONYMIE D'ORIGINE ÉTRANGÈRE EN PAYS IJÉ AUX XIX^e — XX^e SIÈCLES

Communément et improprement appelés Holli, les Ijé — de leur vrai nom — vivent à une dizaine de kilomètres environ de Pobè (Département de l'Ouémé) entre cette localité et Kétu, dans la dépression de la Lama, fangeuse en saison des pluies.

Plusieurs cours d'eau drainent l'Ijé-Ijé et portent en général des noms nago ou ijé. Or, nous avons constaté que dans la région de Towé, des cours d'eau portent des noms fon, c'est-à-dire des noms d'origine étrangère dans un milieu où les habitants ne sont ni fon, ni locuteurs de cette langue. Cette situation insolite, qui n'est certainement pas unique en son genre, donne à réfléchir à l'histoire.

À une quinzaine de kilomètres environ de Pobè dans l'actuel Département de l'Ouémé, il existe un village aux deux noms : Ilémon ou Ibaté. Modeste localité, Ibaté, comme aimait à l'appeler les Ijé, est peuplée de ces derniers qui y parlent encore leur langue.

Au XIX^e siècle, à une date que le manque de documents appropriés ne permet pas de fixer avec précision, des émigrants quittent Ilémon, gênés par le caractère hydromorphe du sol fangeux gorgé d'eau en temps de pluie, et rendant difficile la circulation des hommes et la mobilisation des biens. Les uns dont les plus influents sont Ashéliyi, Eshoroko et Fakambi, fondent Towé; les autres, sous l'autorité d'Ifadinnan, fondent le village voisin de Ibaté. Towé et Ibaté, deux localités ijé portant des noms fon. En effet, dès la fondation de ces villages, les premiers migrants se sont longtemps interrogés sur les noms à leur donner; c'est alors que, remontant le cours de l'histoire, quelques-uns d'entre eux leur ont appris que les troupes aboménennes avaient l'habitude de se reposer dans la région sur le chemin qui les conduisit dans les cités yoruba du Nigeria où elles allaient faire la guerre⁽¹⁾. Elles consommaient à l'occasion l'eau de deux cours d'eau qu'ils ont nommés Towé, rivière blanche⁽²⁾, c'est-à-dire rivière à l'eau claire et limpide, et Ibaté en raison des plantes aqua-

tiques qui voient sa surface et que les Fon appelleraient de ce nom⁽³⁾. Ces hydronymes fon furent donnés à chacune des deux localités en raison de leur proximité respective par rapport aux deux cours d'eau. Towé est demeuré inchangé mais Ibaté est devenu Ibaté, plus facile à prononcer. Ainsi, les cours d'eau portent toujours leurs noms respectifs qu'empruntent aussi les villages qui sont proches d'eux. Voilà donc les conditions dans lesquelles des hydronymes fon sont devenus des toponymes fon dans un milieu ijé.

En outre, en marge de ces noms d'origine étrangère, les Ijé d'Ibaté toujours en souvenir des haltes des armées fon dans la région, ont donné à un plan d'eau du voisinage le nom d'Odo égu⁽⁴⁾ qui signifie en ijé comme en nago et en yoruba le plan d'eau des Fon. En effet, c'est eux-ci qui, au cours de leur halte dans la région l'avaient creusé pour consommer son eau⁽⁵⁾.

CONCLUSION

L'historiographie béninoise accuse un retard considérable en matière d'hydronymie, pourtant si riche de perspectives et de promesses en matière d'histoire sociale et des mentalités; l'étude des noms des cours d'eau est d'autant plus complexe que ceux-ci ont une certaine longueur et qu'à chaque région traversée correspond en général un nom qui leur est donné. L'Ouémé ne porte pas le même nom depuis les Taneka où il prend sa source jusque dans son embouchure.

À l'instar de l'hydronymie apparemment aberrante de la région de Towé, il existe bien des cas similaires d'hydronymes d'origine étrangère. Leur étude apporte des enseignements de toutes sortes surtout sur des cas d'antériorité de présence temporaire ou d'installation de plus longue durée de migrants dans une localité aujourd'hui exclusivement peuplée de descendants de ceux qui sont venus après eux.

Les chercheurs ont beaucoup réfléchi sur les toponymes, les anthroponymes et les ethnonymes. L'on ne comprend pas qu'ils aient négligé à ce point les hydronymes qui, comme les précédents, ap-

partiennent pourtant, eux aussi, à la grande famille de l'onomas-tique.

NOTES

(1) Les troupes aboménennes avaient l'habitude de camper certains Ijé de la région. Déportés à Abomey, quelques-uns seraient revenus chez eux avant ou dès la défaite de Bèhanfin face à la France. Ce sont eux qui avaient informé les leurs des noms donnés par les armées du Danhomè aux cours d'eau de cette zone.

(2) Towé se décompose en to, cours d'eau, marigot, plan d'eau, etc. Wé forme contractée de wéwé, blanc.

(3) Bien que les Ijé affirment que les Fon appellent cette plante ibaté, les locuteurs fon interrogés affirment n'avoir jamais entendu un tel nom. S'agissait-il d'un mot ancien aujourd'hui disparu ou d'une déformation d'un mot fon difficilement reconnaissable de nos jours ? Il est difficile de se prononcer de façon péremptoire dans un sens comme dans un autre ! Visiblement, ce mot a une connaissance plus ijé, nago ou yoruba que fon. Les Ijé, quant à eux, l'appellent inon.

Rappelons par ailleurs que ni Towé, ni Ibaté ne s'associaient jamais durant la période précoloniale; mais aujourd'hui, ils sont souvent à sec durant certaines saisons sèches: on a violé le principal interdit de Towé en pêchant du poisson. Ibaté fut aussi offensé à partir du moment où les femmes ont commencé par y puiser de l'eau avec des canaris noirs. On lui tuait un coq blanc en temps de sécheresse prolongée. De nos jours, les habitants ont obligés de creuser son lit en saison sèche avant d'obtenir un peu d'eau.

(4) L'eau de ce point d'eau est toujours moins bonne que celle de Towé et d'Ibaté. Aussi, n'est-elle en général consommée que si ces deux derniers cours d'eau sont complètement à sec. Au temps du passage des armées aboménennes, elle était consommée aussi par ces dernières, surtout lorsque les deux autres cours d'eau ne suffisaient pas à éteindre la soif de ces milliers de guerriers.

Notons que dans odo égu, nous avons odo cours d'eau, marigot, et égu qui désigne aussi bien les Fon que les Gun.

(5) Les habitants continuent toujours de creuser son lit pour en obtenir de l'eau.

(6) Nous devons l'essentiel des renseignements qui ont permis la rédaction de cet article aux traditionalistes suivants :

— Ajibo Eleglia, né vers 1940, cultivateur, village Lafé nwa (région de Towé), chef de village.

— Alashé Egué, né vers 1950, cultivateur et chef du village d'Ibaté.

— Eshu Akambi, né vers 1945, cultivateur à Ibaté.

— Fakambi Abraham Santos, né vers 1967, cultivateur et actuel maire de Towé.

Nous les avons tous interrogés les 10 et 11 février 1998.

A. P. B. Ibrah

LE SAVIEZ-VOUS ?

ÉCRIVAINS CHRÉTIENS OU NON : À VOS PLUMES

La Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église et la Commission artistique et culturelle du Grand Jubilé de l'an 2000 ouvrent un concours international de dramaturgie religieuse sur les thèmes du Jubilé.

Sur la suggestion de la Fondation de la Caisse d'Épargne de Piacenza et Vigevano, ces deux commissions ouvrent un concours de textes dramatiques inspirés par les valeurs propres aux célébrations de l'Année sainte.

Le concours tourne autour de plusieurs thèmes : le rôle salvifique du Christ, la signification religieuse de la vie des personnes et des nations, le témoignage héroïque des martyrs et des saints de tous les temps, la valeur de la solidarité et de la charité envers les victimes de la maladie, de la pauvreté, de l'intolérance, et de la violence, l'inquiétude de l'âme et les conflits de conscience de l'homme contemporain.

L'invitation à participer s'adresse aux écrivains chrétiens et non-chrétiens de toute nation, race et langue. Chaque texte devra être écrit, au choix, en français, ou anglais, italien, portugais, russe, espagnol ou allemand. Les textes doivent parvenir en 3 exemplaires avant le mois de décembre 1998, à l'adresse suivante : *Concours international de dramaturgie religieuse "T. Gerini" via Tiburtina, à Rome.*

Les prix prévus sont de trente millions de lires italiens soit environ 10.170.000 F CFA au premier, vingt millions de lires italiens au deuxième soit environ 6.780.000 F CFA, et dix millions de lires italiens soit environ 3.390.000 F CFA au troisième. Mais le but du concours est aussi de recueillir des œuvres d'une authentique qualité, dignes d'être représentées par des compagnies qui les interpréteront dans différentes villes d'Italie au cours de l'an 2000.

Le jury sera composé de différentes personnalités de la culture et du théâtre, qui examineront les œuvres et attribueront des notes aux œuvres dignes d'être signalées.

(apic:imed:pr)

■ Une Cubaine de 30 ans, Deborah Andolloh, a battu un record d'apnée en atteignant, sans lest et avec la seule puissance de ses palmes, la profondeur de 65 mètres sous l'eau. Elle a retenu son souffle pendant 2 minutes et 36 secondes.

■ Dans les pays pauvres, presque un enfant sur dix décède encore avant sa cinquième année.

■ Les Suisses viennent de fabriquer le plus gros fromage du monde en utilisant 1 303 litres de lait !

■ 85 millions d'étrangers entrent en France chaque année; 2 millions de visas sont délivrés, 400 000 refusés.

■ En République démocratique du Congo, au Cameroun et en Guinée équatoriale, les forêts pourraient disparaître d'ici 50 à 70 ans.

■ Pour la seule année 1997, le basketteur Michael Jordan a gagné 31,3 millions de dollars comme joueur de l'équipe Chicago Bulls, et 47 millions en contrats publicitaires.

■ L'arbre le plus ancien du monde serait un pin américain du Nevada, vieux de 4 900 ans !

Henriette Sarraus

NATION

LE BÉNIN A INTÉRÊT À GÉRER LE CHANGEMENT PLUTÔT QUE DE SE LAISSER GÉRER PAR LE CHANGEMENT

(Suite de la première page)

interrogé, pour ses lectrices et lecteurs, Monsieur Michael Azefor, Représentant résident de la Banque mondiale au Bénin.

...

La Croix du Bénin : Monsieur le Représentant résident de la Banque mondiale, quel est, à ce jour, le niveau d'intervention de votre Institution dans l'économie béninoise ? Et quel regard portez-vous sur le taux de croissance économique enregistré en République du Bénin en cette période de mondialisation de l'économie ?

Monsieur Michael Azefor : Permettez-moi, avant de répondre à votre question, d'interroger le passé de la République du Bénin. Car selon moi, il faut savoir d'où est venu le Bénin il y a quelques années afin de pouvoir apprécier convenablement sa situation économique et faire éventuellement des projections.

À la fin des années 80 en effet, l'économie béninoise était dans une impasse extrêmement difficile. L'activité économique était très faible ; elle était dominée aussi par un secteur public malade. Il y manquait des infrastructures routières et sanitaires. C'était dans ces conditions que le gouvernement de la République du Bénin a signé, en 1989, le premier programme d'ajustement structurel. Et c'était à partir de là que nous avons lancé un programme très exhaustif avec l'État béninois dans la réforme du système fiscal extrêmement compliqué en ce moment. Aujourd'hui, les résultats sont là : accroissement des activités économiques, paiement régulier des salaires. Dans le même temps, le programme a permis au gouvernement d'assurer la contrepartie béninoise dans l'effort de mobilisation des ressources. Par ailleurs, la contribution de l'épargne nationale au Programme d'investissement public (PIB) a augmenté. C'est dire qu'au niveau macroéconomique les résultats sont nets.

Aussi, quand vous allez à l'intérieur du pays, vous noterez aisément dans presque tous les villages un changement au niveau de l'habitat. Et cela est un indice sensible pour le développement d'un pays. Aujourd'hui, il est aisé de constater à l'intérieur du pays que les gens sont préoccupés par l'éducation de leurs enfants. Il y en a même qui construisent eux-mêmes des classes d'école sans faire appel au gouvernement. On note aussi que des villageois sont prêts à recruter et payer des

infirmiers pour s'occuper de leur santé et des enseignants pour éduquer leurs enfants. Tout cela témoigne du bon niveau de développement qui s'installe progressivement en République du Bénin. Ce processus auquel nous participons à travers divers projets touche des secteurs comme ceux de la santé, de l'éducation, du transport, du développement rural, de l'environnement, etc. Il est d'ailleurs bon de préciser que, les financements sont disponibles pour les projets que la Banque mondiale appuie.

Sans détour, je puis vous assurer que le taux de croissance de 5 à 6 % avancé par l'INSAE cadre parfaitement bien avec la réalité. Par ailleurs, il faut reconnaître que l'ajustement a joué le rôle de l'instrument du partage des fruits du développement. Une minorité en zones urbaines avait monopolisé ces fruits au cours des années 70 et 80. Mais dans le contexte de l'ajustement, cette minorité s'est vu arracher progressivement certains de ses privilèges, d'où des réactions. Et il fallait bien s'y attendre. Il revient maintenant à l'État, grâce à l'information et l'éducation, de faire comprendre aux populations que le changement n'est pas temporaire, car l'ajustement structurel demeure l'instrument permanent de gestion saine de l'économie de la République du Bénin comme dans tout pays qui se respecte. Qu'un bailleur de fonds, une institution... apportent ou non leur concours financier, la République du Bénin, comme tout autre pays, est tenue de s'ajuster constamment si elle veut aller de l'avant sur une bonne base. Elle doit donc savoir chercher les domaines promoteurs de la relance de l'économie. Rappelons haut et fort que l'État a le devoir de répartir convenablement ses ressources entre ses différents secteurs prioritaires et de s'assurer que ces ressources sont gé-

rées efficacement

"La Croix du Bénin" : Monsieur le Représentant résident de la Banque mondiale, qu'est-ce qui justifie concrètement la réticence de la Banque mondiale à débloquer le financement de certains projets qui touchent le système éducatif au Bénin ?

Monsieur Michael Azefor : Nous sommes en discussion avec le gouvernement sur les projets de formation professionnelle et technique. L'objectif est de réaliser un enseignement technique digne de ce nom, capable de répondre aux nouvelles exigences du monde du travail. Car la conception actuelle des lycées techniques en République du Bénin ne répond plus aux besoins de l'économie. Elle est dépassée. Il ne s'agit plus de faire des lycées une étape qui permet uniquement de s'insérer dans la fonction publique. Pour ce faire, nous avons encouragé le gouvernement à faire l'état des lieux des ateliers d'apprentissage qui existent en République du Bénin. Cette démarche doit permettre de voir ce que le pays peut faire en vue de renforcer ces structures, de les rendre plus performantes dans l'intérêt supérieur de la Nation. Ainsi les jeunes qui décideront de devenir mécaniciens, menuisiers et autres recevront, à la fois, la formation théorique et pratique nécessaire, susceptible de les rendre tout de suite opérationnels sur le terrain. Pour nous, l'État doit renforcer les centres de formation qui existent déjà et faire en sorte qu'ils deviennent des unités de formation et de gestion efficaces, rentables. L'État doit donc s'engager à étudier les raisons qui font que les écoles techniques et professionnelles qui existent ne forment pas, à ce jour, quantitativement et qualitativement des techniciens susceptibles de participer réellement au

développement du secteur privé en République du Bénin et, de fait, du Bénin lui-même. Il s'agira, à cet effet, de répondre à la question suivante par exemple : la situation qui prévaut aujourd'hui dans les écoles de formation professionnelle est-elle liée au manque d'infrastructures, à l'inadéquation des programmes et/ou au contenu des cours ?

La réponse à cette question permettra de recenser déjà des insuffisances mineures contournables. Par la suite, l'État pourra, à moyen ou long terme, identifier les secteurs prometteurs de l'économie et les compétences techniques nécessaires en vue d'assurer la croissance durable de l'économie béninoise. Pour nous, c'est ainsi que la notion des centres de métiers va se développer.

Je crois que nous partageons la même vision que le ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique qui consiste à reconnaître l'éducation comme un facteur de développement du secteur privé. Mais l'État est censé seul, comme d'ailleurs la Constitution béninoise en vigueur dans le pays l'indique, assurer l'enseignement de base à tous les enfants en âge de scolarisation. Cela permettra au jeune, arrivé à l'âge adulte, de faire plus facilement son option compte tenu de ses connaissances de base accumulées. Les fonds d'IDA dans les autres projets que la Banque mondiale appuie sont disponibles pour décaissement selon des procédures définies dans les accords de crédits entre le Bénin et la Banque. En ce qui concerne le décaissement de la deuxième tranche du PAS III, le gouvernement a entamé des réformes qui devraient nous permettre de le réaliser dans le proche avenir.

"La Croix du Bénin" : Monsieur le Représentant résident de la Banque mondiale, en dépit des réformes engagées dans le pays sous les auspices de l'institution que vous représentez, la République du Bénin sort difficilement du marasme économique. Quelles autres recettes préconisez-vous pour une véritable relance de l'économie béninoise ?

Monsieur Michael Azefor : Je ne sais vraiment sur quel élément on peut se fonder aujourd'hui pour dire que rien n'avance économiquement en République du Bénin. Les réformes macroéconomiques ont en réalité commencé il n'y a pas si longtemps. Et les dégâts qui ont existé dans le pays avant qu'on en arrive aux réformes enregistrées sont assez importants et très par-



Le foyer des jeunes filles en construction à Lokossa (financé à 80% par IDA).

NATION

lants pour qu'on les oublie. Je me dois même de féliciter tous les Béninois, toutes tendances confondues, pour avoir œuvré ensemble, guidés par un seul et grand souci : mettre le pays sur les rails du développement économique réel. C'est une réalité vécue. Et chacun y a joué un rôle. Peu importe le degré du rôle joué par chacun. Mais cela suffit-il pour se croiser les bras et regarder faire ? Je dis non. Car pour moi, il y a beaucoup à faire au regard de l'ampleur des dégâts et du chemin qui reste à parcourir.

Figurez-vous que la République du Bénin, en 1989, était pratiquement sans système bancaire, sans budget réel.

Aujourd'hui, à peine dix ans après le démarrage du premier programme d'ajustement structurel, on a réussi dans ce pays à développer un système bancaire en pleine croissance. Des structures comme FECECAM, Comités de gestion des centres de santé et autres ont mobilisé des milliards de francs pour financer l'économie du pays et des actions sociales. Toutes ces actions n'ont été possibles que grâce aux réformes de politique macroéconomique engagées en République du Bénin et qui doivent se poursuivre. La République du Bénin a intérêt à gérer le changement plutôt que de se laisser gérer par le changement. Et de ce point de vue, je reviens à l'année 1990 pour dire qu'à l'époque, l'État avait décidé

de laisser au secteur privé l'exploitation des secteurs productifs de biens et de services. Et tout s'est bien passé en général. Aujourd'hui, il y a des difficultés afférentes à la mise en œuvre de réformes décidées dans certaines grandes sociétés d'État. Cela se comprend. Car ces réformes bouleversent les intérêts de bien de groupes importants et influents de personnes, voire de sociétés. Ce n'est pas propre aux Béninois. En effet, chaque fois que la mise en œuvre de politique nationale heurte des intérêts de certains groupes de personnes ou de sociétés, il y a toujours réactions. Il n'y a donc pas de quoi fouetter un chat. L'essentiel est d'identifier la priorité nationale dans

ces genres de situation et de mener la lutte en conséquence.

Aussi, la question est-elle de savoir si l'on va accorder la priorité aux intérêts des individus ou de groupes d'individus au détriment de l'intérêt national, de la majorité. La réponse relève du choix des Béninois. Pour ma part, je vois la nécessité de poursuivre les réformes et de recentrer le rôle régalién et judiciaire de l'État qui est absolument nécessaire à la création d'un environnement productif en vue du développement réel du pays, un développement mené par le secteur privé.

Propos recueillis par
Alain Sessou

PORTEFEUILLE DE L'IDA AU BÉNIN

(engagements financiers au 11/02/98)

SECTEUR	N°s PROJETS	LIBELLÉS	DATE DE MISE EN VIGUEUR	DATE DE CLOTURE	MONTANT EN MILLIONS DE DOLLARS	MONTANT DÉCAISSÉ	SOLDE EN \$ US *	% DÉCAISSÉ
Développement Rural	- 2285-BEN	Projet de Restauration des Services Agricoles (PRSA)	25/11/92	30/06/98	12,30	7,69	4,61	62,52
	- 2344-BEN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)	08/10/92	31/12/98	14,10	10,64	3,46	75,46
	- 2529-BEN	Projet Crédit Agricole II (CRCAM II)	20/12/94	30/06/99	3,80	0,68	3,12	17,89
	- 2601-BEN	Projet d'Intervention Locale pour la Sécurité Alimentaire (PILSA)	31/01/95	31/12/99	9,70	3,63	6,07	37,42
	- 2712-BEN	Projet de Gestion de l'Environnement (PGE)	26/06/96	31/12/99	8,00	0,99	7,01	12,37
	TOTAL				47,9	23,63	24,27	
Ressources Humaines	- 2031-BEN	Projet de Développement des Services de Santé (PDSS)	10/01/90	30/09/97	18,60	13,83	4,77	74,35
	- 2613-BEN	Projet de Développement du Secteur de l'Éducation (PDSE)	02/10/95	29/02/2000	18,10	1,60	16,50	08,83
	- 2734-BEN	Projet Santé et Population (PSP)	17/07/96	30/06/2001	27,80	3,64	24,16	13,09
	TOTAL				64,5	19,07	45,43	
Infrastructures	- 2286-BEN	Projet de Pré-Investissement (PREI)	10/02/92	31/12/97	05,40	03,32	02,08	61,48
	- 2338-BEN	Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine (PRGU)	08/11/93	31/12/97	22,84	19,66	03,18	86,07
	- 2366-BEN	Projet d'Ingénierie et d'Assistance Technique (PIAT)	14/10/93	30/06/98	05,50	02,74	02,76	49,81
	- 2622	Projet d'Assistance au Développement du Secteur de l'A. en Eau en Milieu Rural (PADEAR)	12/07/95	30/06/99	09,80	03,24	06,56	33,06
	- 2924-BEN	Projet d'Investissement du Secteur des Transports (PST)	06/03/97	31/12/2001	40,0	02,18	37,82	
	TOTAL				83,54	31,14	52,40	
Opérations	- 2552-BEN	Projet d'Appui à la Gestion de l'Économie (PAGE)	31/01/95	31/12/98	05,20	0,92	04,28	17,69
	- 2727-BEN	Programme d'Ajustement Structurel III (PAS III)	22/02/96	30/06/98	40,00	22,02	17,98	55,05
	TOTAL				45,20	22,94	22,26	
Industrie et Énergie	- 1748-BEN	Projet d'Assistance aux Entreprises Publiques et Semi-Publiques (PAE)	14/05/87	31/12/97	15,0	12,37	2,63	82,46
	- 2284-BEN	Projet de Réhabilitation et d'Extension du Secteur de l'Énergie Électrique (PRESEL)	29/06/92	31/12/99	15,0	05,44	9,56	36,26
	TOTAL GÉNÉRAL				271,14	114,59	156,55	42,25 %

* Au 11 février 1998 - Susceptible de modification.

• CINQ AVANCES POUR LA PRÉPARATION DE PROJETS (PPF)

- PPF 878-1-BEN
- PPF 943-0-BEN

Projet Création d'un Marché Financier
Projet de Développement pour la Formation Professionnelle Continue

- Q027-0-BEN
- Q042-0-BEN
- Q066-0-BEN

Préparation Projet Fonds Social
Projet de Développement du Secteur Privé
Projet de Gestion Urbaine Décentralisé

• TREIZE DONs

- TF 021426 Contribution Belge au Crédit d'Ajustement Structurel III (Cr. 2727-BEN)
- TF 020039 Contribution Danoise au Crédit d'Ajustement Structurel III (Cr. 2727-BEN)
- TF 020789 Contribution Suisse au Crédit d'Ajustement Structurel III (Cr. 2727-BEN)
- TF 027965 Contribution Danoise associée au PAGE (Cr. 2552-BEN)

- TF 027405 Contribution Danoise au Projet d'Assainissement en Eau Potable en Milieu Rural (Cr. 2622-BEN)
- TF 026605 Contribution Danoise associée au Projet d'Intervention pour la Sécurité Alimentaire (Cr. 2601-BEN)
- TF 028455 Projet de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux
- TF 027574 Promotion des Femmes

- TF 029152 Micro-Projets
- TF 029153 Étude de Gaz au Bénin
- TF 029421 Projet d'Investissement pour le Secteur Agricole
- TF 029250 Contribution Japonaise associée au PPF 943-BEN de la Formation Professionnelle Continue
- TF 021619 Contribution Danoise associée au Projet de Restructuration des Services Agricoles

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

JUBILÉ DE L'AN 2000 : CINQ MILLE «PORTES SAINTES» POUR ENTRER DANS L'ANNÉE SAINTE 2000

Pré-programme des célébrations du Grand Jubilé

Cinq milles «portes saintes» réparties sur les cinq continents permettront aux fidèles d'entrer dans l'Année sainte 2000. Ce geste sera un des symboles forts de la célébration du Jubilé de l'an 2000, a relevé Mgr. Crescenzo Sepe, Secrétaire du Comité central pour le Grand Jubilé, en présentant, le 12 février 1998 le pré-programme des manifestations.

Dans le monde entier, 5000 sanctuaires permettront aux fidèles de recevoir l'indulgence plénière attachée aux démarches de conversion de l'Année sainte que le Pape inaugurera durant la nuit de Noël 1999, par l'ouverture solennelle de la porte sainte de la basilique Saint-Pierre.

En raison de la difficulté de gérer le flux des pèlerins sur une période de 12 mois, l'Année sainte pourrait être prolongée jusqu'à Pâques 2001. On éviterait ainsi une trop grande concentration d'événements, mais la décision finale appartient au Pape.

Jean-Paul II ne voyagera, cette année-là, que pour se rendre en Terre-Sainte : Jérusalem, Bethléem, Nazareth, et le Sinaï,

pour une rencontre inter-confessionnelle (vers mars-avril 2000).

Quant aux événements qui se dérouleront à Rome, certains seront nouveaux, comme la Journée mondiale des travailleurs, qui réunira, le 1er mai, des représentants des syndicats du monde entier, ou bien la journée mondiale des prisonniers, etc.

Auront également lieu à Rome, en l'an 2000, les traditionnelles journées mondiales de la jeunesse, le dernier dimanche d'août. Sont également prévues la IIIème rencontre mondiale des familles avec le Pape, la retraite internationale des prêtres, la journée mondiale des malades, etc.

Le vrai danger ne vient pas tant des éventuelles difficultés logistiques, mais plutôt du risque de perdre de vue le sens spirituel du jubilé. «Oublier l'esprit de foi du 2000ème de la naissance du Christ, ce serait un échec», observe Mgr. Sepe.

(apic / ined / mp)

LA FEMME DANS LA VIE DU PRÊTRE

Plus de 140 prêtres ont participé fin janvier 1998 à l'Assemblée générale de la Fraternité des prêtres du Togo. Réunis à Atakpamé à 160 km au nord de Lomé, les participants ont débattu de l'importance de la femme dans la vie du prêtre. Ce thème d'actualité s'inspire de la lettre du Pape Jean-Paul II à tous les prêtres du monde entier à l'occasion du Jeudi-Saint 1995.

«Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Il faut que je lui fasse une aide qui lui soit assortie». C'est à partir de ce verset de la Genèse que Mgr. Nestor Assogba, archevêque de Parakou, au Bénin, a rappelé que la pratique du célibat n'est pas quelque chose de naturel mais plutôt un défi. Le prêtre doit montrer aux autres que ce qui est impossible aux hommes est possible pour Dieu et pour celui qui s'approche de Lui.

La fonction du prêtre dans la communauté le rend père et frère de tous et pour tous, a poursuivi l'archevêque béninois. Homme pour tous les autres, le prêtre renonce à certains de ses droits pour être

signe d'unité pour et parmi les siens. Et lorsqu'il s'accroche à une femme ou se laisse accrocher par une femme, les autres fidèles s'agglutinent à l'écart ; il y a alors opposition, division au sein de la communauté. C'est pourquoi le cœur du prêtre doit être libre. Le célibat est donc le canal de cette liberté qui le rend tout à tous.

Au cours du carrefour qui les a réunis en fraternités diocésaines, les prêtres ont réfléchi et répondu aux trois questions que Mgr. Assogba leur a posées à la fin de son exposé : Nous avons dit oui au Seigneur, et nous l'avons dit joyeusement. Quel idéal fixons-nous pour pouvoir maintenir la chaleur de ce oui ? Quel regard projetons-nous sur nos fidèles pour pouvoir dire sans cesse : celui qui fait la volonté de mon Père est pour moi un frère et une sœur et une mère ? Sous quel angle pouvons-nous accueillir l'image des épousailles pour qu'elle féconde notre vie de célibat consacré ?

(apic / pkd / mp)

DIOCÈSE, ARCHIDIOCÈSE, ÉVÊQUE, ARCHEVÊQUE. QUELLE DIFFÉRENCE ?

Dans notre livraison numéro 698 du 6 mars 1998, page 8, nous avons publié un reportage sur l'intronisation de S. E. Mgr. Nestor Assogba en sa qualité d'archevêque de la province ecclésiastique de Parakou. Cet article a fait jaillir des lèvres de plus d'un une question non moins importante : *Quelle est, au juste, la différence entre diocèse et archidiocèse, évêque et archevêque métropolitain ?*

Pour y répondre, disons simplement qu'un diocèse est une Église locale particulière. C'est le regroupement de plusieurs secteurs paroissiaux, regroupement ayant à sa tête un évêque.

Comme l'apôtre Pierre, l'évêque a la double charge de paître et de soigner «le troupeau du Seigneur». Il est au service d'un diocèse avec la collaboration active de son presbytère.

Et du fait de leur ordination, qui les a faits entrer dans l'ordre du presbytère, les prêtres sont tous intimement liés entre eux par la fraternité sacramentelle ; mais du fait de leur appartenance à un diocèse où ils exercent leur ministère sacerdotal ou de leur affectation au service de celui-ci en dépendance de l'évêque local, ils forment spécialement un presbytère unique.

Cela étant et empruntant les termes de Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin lors du sacre du «benjamin» de l'épiscopat béninois, S. E. Mgr. Pascal N'Koué, nous définissons l'évêque comme «la fontaine du vi»ge, l'abrevoir toujours ouvert où viennent boire à satiété les hommes et les femmes. L'évêque est l'homme de tous, à tout moment et en toute circonstance».

En définitive, l'évêque est en rapport à un diocèse. Il en est le pasteur et le premier responsable.

Les évêques des sièges métropolitains portent le titre d'archevêque ; l'insigne propre à leur fonction est le pallium, bande de laine que leur remet ou fait remettre le Pape et qu'ils portent sur leurs vêtements liturgiques.

L'archevêque ou métropolitain n'est ni plus ni moins qu'un évêque. Il est d'abord un évêque, mais un évêque à charge beaucoup plus enviergale. Il est le premier responsable métropolitain d'une province ecclésiastique qui n'est rien d'autre qu'un archidiocèse.

Parlant, le mot composé «archidiocèse» trahissant le sens étymologique du préfixe «archi», n'est pas un «superdiocèse, ni un extradiocèse» qui régit tous les autres diocèses. C'est plutôt le regroupement de plusieurs diocèses voisins en province ecclésiastique en vue de faciliter l'annonce efficace de la Bonne Nouvelle du Christ. L'archevêque est donc un veilleur, un gueur comme le reconnaît le nouvel archevê-

que, S. E. Mgr. Nestor Assogba. «L'archevêque métropolitain, ensemble avec les évêques de sa province ecclésiastique, coordonne les orientations pastorales dans un esprit de communion collégiale et fraternelles».

Cathédrale : le mot bien connu désigne l'église-mère d'un diocèse, celle dans laquelle se trouve le siège ou trône de l'évêque, symbole de son autorité et de sa mission apostolique comme le siège du Pape à Rome (Saint-Siège) est celui de son autorité et de sa mission vis-à-vis de l'Église toute entière.

NOUVELLE CONFIGURATION

Désormais, la nouvelle configuration de la structure de l'Église catholique au Bénin se résume comme suit :

— une Conférence épiscopale de neuf évêques présidée actuellement par S. E. Mgr. Lucien Monsi-Agboka, évêque du diocèse d'Abomey ;

— deux archidiocèses ou provinces ecclésiastiques à savoir

* l'archidiocèse de Cotonou avec S. E. Mgr. Isidore de Souza, comme archevêque métropolitain de Cotonou,

* l'archidiocèse de Parakou conduit par S. E. Mgr. Nestor Assogba, archevêque métropolitain de Parakou.

— Neuf diocèses répartis ainsi qu'il suit :

* cinq au Sud : les diocèses de Porto-Novo, Lokossa, Abomey et Dassa-Zoumè autour de l'archidiocèse de Cotonou ;

* quatre au Nord : les diocèses de Natitingou, Kandi, Djougou rassemblés autour de l'archidiocèse de Parakou.

Au total, (et sûrement pour le moment), le Bénin compte douze évêques : les neuf membres de la Conférence épiscopale en exercice ; deux évêques émérites : LL. EE. NN. SS. Christophe Adimou, archevêque émérite de Cotonou et Nicolas Okioh, évêque émérite de Natitingou, puis le doyen du Collège des cardinaux, Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin.

L'érection d'un nouvel archidiocèse sanctionne un nouveau départ pour l'évangélisation au Bénin.

Daigne nos prières accompagner le nouvel archevêque, S. E. Mgr. Nestor Assogba dans sa lutte pour l'unité, la paix et la concorde au sein d'un monde en proie à la division, haine et méchanceté.

Brice C. Ouinsou
Séminariste

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LE PÈRE JUAN VECCHI, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DES SALÉSIENS DE DON BOSCO, EN VISITE AU BÉNIN

Après son passage en Afrique équatoriale, le Supérieur Général (Recteur Majeur) des Salésiens de Don Bosco a entamé une série de visites dans quelques pays de l'Afrique occidentale (Bénin, Togo, Mali). La circonscription salésienne de l'Afrique francophone occidentale vient d'être érigée en province. L'acte officiel de reconnaissance de la nouvelle province justifie la visite du Père Juan Vecchi. C'est ainsi qu'il a effectué une visite au Bénin du 11 au 13 février dernier.

Le Père Juan Vecchi a été élu, le 20 mars 1996, Recteur Majeur de la Congrégation des Salésiens, huitième successeur de Don Bosco. Il a succédé au Père Viganò, décédé le 23 juin 1995 et dont il était le vicaire depuis 1990.

Né à Viedma, en Argentine, le 23 juin 1931, le Père Vecchi n'est pas un inconnu. Fils d'immigrés italiens, benjamin d'une famille de sept enfants, le jeune Juan Edmundo Vecchi a fait ses études primaires au collège salésien Saint-François de Sales de Viedma et a demandé ensuite à entrer au noviciat en 1947. En 1954, il a entrepris ses études de théologie à Turin. Le 6 juillet 1958, il a été ordonné prêtre. Diplômé en théologie et en lettres, il a occupé différentes charges de gouvernement dans la Congrégation. Nommé conseiller régional pour l'Argentine en 1972, il est, en 1977, devenu conseiller général pour la pastorale des jeunes et vicaire du Recteur Majeur en 1990.

Serviteur généreux et sensible à la réalité des jeunes d'aujourd'hui, le Père Vecchi est un don pour la Congrégation salésienne en cette veille du 21ème siècle.

« J'ai accepté cette charge de Recteur Majeur avec sérénité et avec joie, disait-il juste après son élection, dans la conviction de ne pouvoir espérer dans ma vie un meilleur terrain que celui de salésien, celui de servir les confrères et la Congrégation ».

Dans l'histoire salésienne, le Père Vecchi est déjà bien connu comme l'innovateur incontesté de la pastorale des jeunes. Aujourd'hui, le Recteur Majeur invite les Salésiens à faire un bond en avant dans la formation de leurs cadres et dans la proposition pédagogique. « La signification des Salésiens dans le domaine pédagogique, dit-il, se joue sur tout la qualité ».

Lors de sa première conférence devant la presse internationale, le Recteur Majeur des Salésiens a lancé un appel pour se faire écho « de l'urgence de nouvelles politiques sociales au niveau na-



Le Père Juan Vecchi

tional et international pour améliorer la condition des jeunes ».

A l'occasion de la conclusion du 74ème chapitre général de Salésiens, il a aussi confirmé devant l'opinion publique « la volonté de servir les jeunes » qui a été une caractéristique constante de l'histoire salésienne depuis le temps de Don Bosco.

« Avec les jeunes et pour les jeunes ». Par ces termes, D. Vecchi a voulu décrire le choix des Salésiens qui, pour affronter les nouveaux défis éducatifs dans les différents pays du monde, ont décidé, au cours de leur chapitre, de donner vie à un nouveau sujet éducatif et de le renforcer. Il s'agit de la communauté éducative et pastorale qui, se basant sur le noyau animateur des Salésiens, s'appuie aussi sur l'action des collaborateurs laïcs appelés à de nouvelles responsabilités pour la réussite du système préventif.

La condition des jeunes dans le monde est décrite par le Père Vecchi de manière très colorée.

« Il y a des millions de jeunes qui vivent dans une pauvreté extrême. La carence d'un minimum de possibilités économiques compromet définitivement leur dignité personnelle et le développement de leurs énergies. Il s'agit de dommages irréparables pour les jeunes. La drogue, la délinquance organisée, l'apparition de plus en plus fréquente de bandes de mineurs dans les grandes villes, le recours aux prisons pour mineurs, tous signes d'une situation qui devient dangereuse au point de ne pas être sous-estimée ».

Dans ce contexte, la Congrégation salésienne s'oriente de préférence vers les pays appelés « pauvres ». On concrétise une expansion en Afrique, en Asie et en Amérique latine dans la conviction que le monde se sauvera dans un réel partage. A la racine des phénomènes de marginalisation des jeunes, on trouve, selon D. Vecchi, la solitude causée par l'affaiblissement des rapports familiaux, le déclin d'une certaine solidarité sociale sacrifiée à l'individualisme exacerbé, l'incertitude de l'emploi.

Mais sur la planète des jeunes, plus nombreux sont ceux qui, loin de sombrer dans un pessimisme, font de leur vie un engagement dans la solidarité et le bien.

« Nous espérons que la disponibilité des jeunes à être solidaires et à créer des nouveaux rapports, trouve des gouvernements et des parlements capables de répondre au renouvellement culturel et social, pour promouvoir le volontariat, le service civil, les nouveaux accès à la culture et au travail ».

En somme, pour le Recteur Majeur des Salésiens, le plus urgent est la valeur permanente du « Système préventif » et l'importance de la mise en valeur d'une nouvelle qualité de formation pour les Salésiens.



L'église de la paroisse Saint-Antoine de Padoue de Zogbo, Cotonou.

VISITE DU SUPÉRIEUR MAJEUR DES SALÉSIENS DE DON BOSCO AU BÉNIN

Un programme chargé, un passage bref mais plein d'émotion. Voilà ce que fut la visite du Père Vecchi : une visite particulièrement simple mais combien significative et inoubliable dans l'histoire salésienne au Bénin et en Afrique de l'Ouest.

Arrivé le mercredi 11 février à 20 h, le Père Vecchi fut accueilli à l'aéroport par toute la communauté salésienne présente au Bénin. La journée du jeudi 12 février fut pleine d'activités et de rencontres à Porto-Novo puis à Cotonou.

Dans la matinée d'abord, le Recteur Majeur fut accueilli au foyer Don Bosco où les Salésiens de Porto-Novo ont intermède, depuis novembre 1995, 45 enfants que l'on appelle malheureusement « enfants de la rue ». Ce fut une grande joie pour ces enfants abandonnés, de rencontrer le « Don Bosco actuel ». Quoi de plus émotionnel que de rencontrer un père qui aime, un père qui vient dire : « je vous aime, vous n'êtes pas abandonnés, je vous aime au nom du Christ... ».

Après le foyer Don Bosco, ce fut la communauté chrétienne de la paroisse Saint-François-Xavier de Porto-Novo qui l'accueillit. Accueil traditionnel avec la calébaïse d'eau accompagnée de chants et de danses. Cet accueil chaleureux et bref fut clos par la bénédiction finale après quelque moment de prières et de chants à l'intérieur de l'église Saint-François-Xavier.

Cet accueil fut suivi de la rencontre du Recteur Majeur avec toutes les Salésiens résidents au Bénin. Durant cette rencontre et le dialogue fraternel, le Recteur Majeur insista sur la consolidation de la présence missionnaire des Salésiens en Afrique. Cela exige « la culture de la qualité et de l'excellence à tous les niveaux de la formation du Salésien ».

Il était 16 h 30 mn quand le Père Vecchi arriva à l'école professionnelle salésienne de Zogbo où 140 jeunes sont formés en électricité et en menuiserie. Les filles du centre Laura Vicuña et les garçons de l'école professionnelle avaient réservé un accueil exceptionnel non pas à un étranger, mais à un père, à un bienfaiteur. Danses, chants, acclamations de joie et d'admiration avaient traduit le sentiment d'amour et d'affection des filles et garçons de nos deux écoles.

Après la bénédiction des splendides nouvelles salles de classe, l'on prit place dans la grande salle de spectacle pour manifester une fois encore l'affection inaltérable qui lie les enfants à leur père. Discours, danses traditionnelles, chants, ballets... étaient l'apothéose. Tout ce beau spectacle fut conclu par un mot de remerciement et d'encouragement que le Recteur adressa aux filles et garçons des deux écoles tenues par les Salésiens et les Salésiennes de Don Bosco.

Le même accueil chaleureux fut réservé au Père Vecchi par les fidèles de la paroisse Saint-Antoine de Padoue. A 19 h, ce fut la grande procession pour la messe présidée par le Père Vecchi. Toutes les chorales de la paroisse avaient préparé et animé cette messe de manière exceptionnelle. Durant son homélie, le Père insista sur le rôle de la Vierge Marie dans la vie de saint Jean Bosco. Il invita donc les fidèles à la dévotion mariale en vue de la construction de « l'Eglise spirituelle ».

Les fidèles à leur tour, par la voix du vice-président du conseil pastoral paroissial ont tenu à remercier sincèrement le Recteur Majeur pour son apport matériel et spirituel dans la construction de la grandiose église de Zogbo en voie d'achèvement. Cette messe fut conclue par une bénédiction solennelle à l'endroit de la communauté chrétienne de la paroisse Saint-Antoine de Padoue de Zogbo.

Le vendredi 13 février expira le bref séjour du P. Vecchi au Bénin. Il nous quitta pour Rome via Lomé et Bamako.

Merci au Père Vecchi

Les Salésiens de Don Bosco au Bénin

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

UN DÉFI POUR UNE NOUVELLE ÉVANGÉLISATION : QUEL FIDÈLE DE JÉSUS-CHRIST ET QUEL PRÊTRE POUR L'AN 2000

Compte à rebours. Préparatifs intenses. Regards fixés sur le siècle à venir. C'est le moins que l'on puisse dire en ce 20ème siècle finissant. L'événement qui capte l'attention et tient en haleine bon nombre de personnes, est bien l'aurore du troisième millénaire, la fleur des Ans, le jubilé de l'An 2000.

UNE LÉGITIME ASPIRATION

Riche ou pauvre, malade ou bien port, musulman ou chrétien, juif, croyant ou athée, tous s'acharment à préparer activement l'avènement du grand jubilé de l'an 2000. Et qui ne souhaiterait pas voir ce 1er janvier de l'An 2000 ? Souhaitons que le Seigneur nous y conduise paternellement. C'est une aspiration assez légitime.

A travers lettres, exhortations et encycliques, le Saint-Père, fidèle guetteur apostolique, aspire enflammer le monde entier du feu ardent de l'Amour avec la célébration de ce 2000ème anniversaire de la naissance de Jésus-Christ.

La conversion du cœur, la charité fraternelle, l'amour des infirmes et des plus pauvres, la promotion de la justice et de la paix, voilà bien des réalités qui, au-delà des concepts, devraient prendre du poids et de l'envergure dans notre cheminement aussi bien vers le jubilé de l'An 2000 que vers la perfection.

REPONSE AU JEU GRILLE DU BENIN À DÉCODER de la page 5

1 = A — 2 = P — 3 = I —
4 = S — 5 = E — 6 = M —
7 = O — 8 = L — 9 = T —
10 = R — 11 = N — 12 = C —
13 = G — 14 = X — 15 = B.

REPONSE AU JEU MOTS SYNONYMES de la page 5

* STATION.
* PAUSE.

REPONSE AU JEU LA CROIX de la page 5

Horizontalement
* ÉVENTRÉ — TRINITÉ — FOLATRE.

Verticalement
* ÉVEILLÉ — TANNAGE — ENTITÉS

L'ANNÉE 1998 SOUS LA MOUVANCE DU SAINT-ESPRIT

Dans la phase concrète de la préparation, l'Eglise nous propose de consacrer ces trois dernières années à la Sainte Trinité : le Fils, Jésus-Christ était à l'honneur en 1997. Dieu le Père, Créateur du ciel et de la terre nous conduira tout au long de l'année 1999. Mais avant, entre 1997 et 1998, l'année de grâce 1998 va être entièrement consacrée à la présence sanctificatrice du Saint-Esprit ⁽¹⁾.

L'Esprit du Père et du Fils, l'Esprit qui planait sur les eaux au commencement de l'histoire, l'Esprit qui descend sur Jésus au baptême, l'Esprit qui agit en chacun des membres de l'Eglise, l'Esprit qui descend sur les Apôtres et leur donne la force de proclamer la Bonne Nouvelle du salut, est Celui sous la mouvance de qui la nouvelle évangélisation portera des fruits qui demeurent. Cette nouvelle évangélisation est bien l'un des grands défis à remporter par nous tous dans notre marche quotidienne vers la célébration de l'ère nouvelle.

UNE ÈRE NOUVELLE POUR UNE NOUVELLE ÉVANGÉLISATION

«La charité fraternelle abat toute frontière : tous les hommes, au même titre, sont les enfants d'un même Père qui est aux Cieux» (Sic). Cette illustre phrase de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, docteur de l'Eglise est, sans conteste, une grille importante pour la nouvelle évangélisation sous la mouvance du Saint-Esprit.

Briser toute frontière de division, de régionalisme, de haine, c'est porter l'amour qui abat toute frontière, c'est proclamer, par le comportement, la nouvelle évangélisation dans son pays, dans son quartier, dans son milieu de vie. Car l'unité et la paix font partie intégrante de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ «Heureux les artisans de paix, ils seront appelés fils de Dieu» (Mt 5, 9). La cible de tout amour doit avoir pour nom la fraternité universelle et la charité vécue au-delà de toute considération de race, de religion, de classe sociale et de parti politique. En avons-nous conscience, et que faisons-nous pour que cela s'enracine dans nos cœurs et devienne une réalité et un devoir sacré pour chacun de nous ?

FIDÈLE DE JÉSUS-CHRIST, MISSIONNAIRE DE L'UNITÉ ET DE LA PAIX

Dans notre marche vers l'An 2000, l'humanisation intégrale du monde et de notre continent en particulier réclame notre adhésion totale et définitive à tout ce qui peut réellement contribuer à l'instauration de l'unité et de la paix dans notre

monde déchiré par la haine et les luttes fratricides. Le jubilé de l'An 2000, cette porte ouverte sur le troisième millénaire n'interpelle-t-elle pas déjà notre conscience ? Quelle réponse allons-nous lui donner ?

Répondre favorablement à ce défi pour la nouvelle évangélisation, n'est pas que l'affaire de nos éveilleurs de conscience que sont les prêtres. Aujourd'hui, la tâche pastorale prioritaire de la nouvelle évangélisation incombe à tout le peuple de Dieu et demande une nouvelle ardeur, de nouvelles méthodes et un nouveau langage pour l'annonce et le témoignage évangélique ⁽²⁾.

QUEL PRÊTRE POUR L'AN 2000 ?

L'identité sacerdotale, comme toute identité chrétienne, prend sa source dans la très Sainte Trinité qui se révèle aux hommes dans le Christ.

Le témoignage évangélique de l'An 2000 exigera que le prêtre soit radicalement et totalement plongé dans le mystère du Christ. Le plus grand mérite du prêtre de l'An 2000 sera de répondre favorablement aux aspirations de ceux dont il a la charge, dans le discernement, l'humilité et la disponibilité totale.

Il sera confronté à une mission beaucoup plus exigeante et pas des moindres. Par conséquent, la personne du prêtre conscient, libre et responsable doit, dès lors, être profondément engagée dans l'exercice du ministère sacerdotal avec une observance radicale des conseils évangéliques.

Face à cette mission assez complexe et interrogatoire qui attend patiemment le prêtre de l'An 2000, l'on peut apprécier l'importance de la formation proposée aux futurs prêtres d'aujourd'hui. Cette formation aussi bien humaine, intellectuelle que spirituelle hissera le futur prêtre de l'An 2000 à la hauteur de la mission qui lui sera échu.

LA FORMATION DE LA PERSONNE HUMAINE

Être apte à porter le poids des responsabilités pastorales. Tel est l'objectif visé par la formation de la personne humaine proposée à tout candidat au sacerdoce. Le jeune qui s'y adonne apprendra à se construire une personnalité équilibrée fondée sur l'amour de la vérité et le sens du respect de l'autre. Il y puisera des atouts indispensables à sa mission tels que : la fidélité à la Parole donnée, l'équilibre du jugement et du comportement, la maturité affective. Le prêtre de demain, est déjà ainsi en puis-

sance dans le candidat au sacerdoce d'aujourd'hui. C'est donc maintenant en formation, que le prêtre de demain apprend à être à l'écoute de la «lectio divina».

LA FORMATION SPIRITUELLE

La spiritualité du candidat au sacerdoce de demain le prépare à vivre dans la communion perpétuelle avec le Père par son Fils Jésus-Christ et dans l'Esprit Saint. Il s'exerce à retrouver le Christ dans les hommes, à reconnaître, à estimer, à aimer et à vivre les conseils évangéliques dans leur vraie nature et dans leurs vraies finalités. Ceci le mènera à expérimenter et à manifester, envers tous les hommes, un amour sincère, humain, capable de sacrifice à l'image du Christ.

LA FORMATION INTELLECTUELLE

La nouvelle évangélisation à laquelle le Seigneur appelle son Eglise à l'orée du troisième millénaire, rend aujourd'hui plus exigeante et plus urgente la formation intellectuelle du prêtre. Si, en effet, tout chrétien devrait être en mesure de défendre la foi, le prêtre de l'An 2000, à plus forte raison, devra s'armer pour faire face au subjectivisme de la foi et aux progrès idéologique et scientifique galopant du 20ème siècle finissant.

Les situations actuelles et celles qui prévaudront au troisième millénaire ne pardonneront certainement pas au candidat actuel au sacerdoce qui ne se prépare pas, lui-même, à être en mesure de surmonter avec compétence, clarté et profondeur d'argumentation les questions d'ordre évangélique. «L'obligation de l'étude, qui occupe une partie notable de la vie du candidat au sacerdoce, n'est pas un élément extérieur et secondaire du développement humain, chrétien et spirituel de sa vocation. En réalité, par l'étude, surtout de la théologie, le futur prêtre adhère à la Parole de Dieu, grandit dans la vie spirituelle et se dispose à accomplir le ministère pastoral ⁽³⁾».

LA FORMATION PASTORALE

«Si quelqu'un veut être le premier, qu'il soit esclave de tous. Si quelqu'un veut être grand, qu'il soit serviteur de tous.» (Marc 10, 43-44) Le point de rencontre de toutes les formations du candidat au sacerdoce de l'An 2000 est la formation pastorale qui, entre autres, fera de lui : esclave, serviteur de tous à travers l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ. La saine formation à cette tâche disposera le jeune aspirant à communier à

(Lire la suite à la page 11)

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

ECOMOG : CAMPAGNE SIERRA LÉONAISE
QUELLES LEÇONS EN TIRER ?

L'exil politique, de quelque caractère qu'en soit la victime, est tout de même généralement, un supplice moral assez cruel.

Le président sierra-léonais Ahmad Tejan Kabbah, qui se trouvait en exil à Conakry depuis son éviction du pouvoir le 25 mai 1997 ne nous démentira pas sur ce point. L'homme qui a regagné le 10 mars dernier Freetown pour se réinstaller dans son fauteuil présidentiel, n'a certainement pas passé que des jours heureux durant son exil guinéen. Ira, ira pas ! Le suspens aura en effet duré bien près d'un an.

La reprise des rênes du pouvoir par le président Kabbah s'inscrit dans le cadre du plan de paix signé en octobre 1997 dans la capitale guinéenne entre la junte et le comité des cinq de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce comité est composé des pays suivants : Nigeria, Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire et Liberia. Depuis la chute de la junte sierra-léonaise, en février dernier, grâce aux troupes nigérianes de la force ouest-africaine de paix (ECOMOG), le retour aux affaires du président démocratiquement élu ne faisait plus l'ombre d'un doute.

L'entrée triomphale du président Kabbah dans Freetown a revêtu un cachet particulier du fait de la présence très remarquée à cette occasion, des présidents guinéen, libérien et nigérian qui ont ainsi

tenu à renouveler leur caution totale à cette normalisation.

Les États-Unis ont également accueilli favorablement cette évolution positive en Sierra Leone. Ils se sont déclarés prêts à reprendre leur coopération avec ce pays dans le cadre du nouveau contexte institutionnel.

PRIORITÉS URGENTES

Sécurité, désarmement et reconstruction, telles sont les priorités immédiates du nouvel homme fort de Freetown. Celui qui a repris service grâce au retour à la légalité constitutionnelle par l'intervention militaire et diplomatique de la CEDEAO.

Préoccupation, majeure et justifiée, il s'en faut. Car la junte militaire sierra-léonaise, dirigée par le capitaine Johnny Koroma qui a confisqué le pouvoir pendant dix mois environ, une fois chassée de la capitale et des principales villes du pays, pourrait bien reprendre le maquis. Dans un tel cas de figure, le maintien sur place d'un contingent léger de l'ECOMOG, à titre dissuasif et pour une période limitée, s'avérerait utile. On peut se demander pourquoi pareille hypothèse de travail applicable également au Liberia récemment pacifié dérangerait certains chefs d'État de la CEDEAO ? Des informations diffusées tous les jours concernant certaines zones de conflits sur le continent montrent à l'évidence que la gestion de la

victoire n'est pas chose aisée. À titre d'exemple, l'UNICEF vient de dénoncer le fait qu'il existerait dans l'armée de Kabila près de dix-huit mille enfants. À Luanda en Angola, des chefs de partis politiques s'inquiètent de ce que plus d'un million d'armes seraient encore détenues par des civils angolais dans la seule capitale.

OPTER POUR L'INITIATIVE

Certaines réactions de la communauté internationale apparemment cousues de contradictions paraissent surprenantes, s'agissant de l'Afrique. Mais à la réalité, cela répond à une certaine logique ou cohérence sur laquelle il serait bien naïf de se méprendre.

En tout cas, la balle est dans le camp des Africains. C'est à nos peuples et à nos chefs d'État, de se déterminer désormais en toute conscience et en toute connaissance de cause.

Voulons-nous enfin, être nous-mêmes et nous prendre nous-mêmes effectivement en charge ? Le constat est là, sans appel. Il a été fait, une fois de plus par les chefs d'État de la CEDEAO eux-mêmes lors de leur sommet tenu le 17 décembre 1997 à Lomé, en ces termes : « La sous-région a été, par moments, secouée par des conflits armés qui ont entraîné de nombreuses pertes en vies humaines, des déplacements de populations, la destruction des infrastruc-

tures, entravant ainsi les efforts de développement ».

QUE FAIRE ?

Et vous avez dit : « mécanisme de prévention et de règlement des conflits », puis vous planchez actuellement sur sa problématique.

Seulement voilà. Nous vous adjurons de dire en votre âme et conscience que le temps des « réseaux » a vécu. Dès lors, plus personne n'a droit à l'erreur. En un mot, il nous faut résolument opter pour une politique effectivement alternative dans ce domaine stratégique avec nos partenaires extérieurs traditionnels. Nous devons donc demeurer vigilants pour éviter le retour des vieux démons de la division ou de la marginalisation d'un membre ou groupe de pays au sein de nos ensembles régionaux existants.

Car, de nos jours, et au-delà des professions de foi de la communauté internationale, la règle du jeu dans les rapports de force entre nations est comme un postulat.

Dans l'actuel environnement mondial, fortement concurrentiel, tout partenaire qui n'est pas en mesure de se faire considérer n'est pas un de crédible. Faisons donc en sorte, comme dit la sagesse populaire haoussa que « l'union dans le troupeau oblige le lion à se coucher avec la faim »

Evariste Dégla

UN DÉFI POUR UNE NOUVELLE
ÉVANGÉLISATION

(Suite de la page 10)

la charité du Christ. Bon pasteur et fidèle serviteur.

La pastorale de l'An 2000 exigera du prêtre une compréhension plus approfondie de la Parole de Dieu. Sinon, qu'annoncera-t-il s'il n'a la maîtrise de l'Évangile dont il est le messager ? Qu'advient-il, si le prêtre, éveillé des consciences, est encore en sommeil ? En tout cas, le prêtre de l'An 2000 aura à travailler ardemment pour la floraison d'une société où la justice et la paix seront en accord avec le respect de la nature et de la dignité humaine. Ce ne sera pas une sinécure car il fera face à l'influence de la catéchèse qui se veut plus déterminante, à l'envahissement crucial des sectes et à l'individualisme malheureusement croissant. Il est donc une exigence que la formation conférée aujourd'hui fasse de lui — à condition qu'il s'y soumette bien sûr — le prêtre bien outillé, bien armé pour le troisième millénaire, le prêtre qui, ensemble avec le Christ proclamera : « Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour

SERVIR et donner ma vie en rançon pour la multitude. » Devenir prêtre, éveillé de conscience pour l'An 2000, est donc une exigence qui demande une solide et consciente formation. Ne pas pouvoir s'y soumettre, c'est se leurrer.

UNE ŒUVRE D'ÉGLISE

Former des candidats au sacerdoce dans le monde actuel est une belle et lourde responsabilité. C'est pour cela que nous devons reconnaissance et encouragement à ceux qui s'y dévouent à divers niveaux. Ils en ont besoin de même que ceux qui les aident tant dans les communautés ecclésiales que dans les associations et mouvements paroissiaux avec à leur tête les évêques assistés de leurs collaborateurs les prêtres, et soutenus par les fidèles laïcs et toutes les bonnes volontés. Tous, ils ne cessent de répondre à la grâce par l'engagement que prennent les prêtres de réaliser et de maintenir la formation permanente requise en

vertu de la dignité et de la responsabilité que leur a conférées le sacrement de l'Ordre (6).

Le troisième millénaire a besoin de prêtres bien formés en vue d'affronter efficacement les exigences de l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ. Former de solides prêtres est une œuvre d'Église.

Prions et remercions le Maître de la moisson.

Brice C. Quinsou,
séminariste (Parakou)

NOTES

1 — Pape Jean-Paul II : Lettre apostolique, *Tertio millennio adveniente*.

2 — Pape Paul VI, Homélie de la IX^e session publique du Concile œcuménique Vatican II, (7 décembre 1965).

3 — Exhortation apostolique « *pastores dabo vobis* » du Pape Jean-Paul II (25 mars 1992).

4 — Op. cit. p. 222.

LE SAVIEZ-VOUS ?

• L'anglais est la plus romane de toutes les langues germaniques : plus de 50 % de l'ensemble de son vocabulaire est d'origine française.

• La dette du Tiers monde représente plus de 2.000 milliards de dollars soit environ 1.200.000 milliards de F CFA.

• Il existe dans le Sud-est de la Chine des arbres étonnants : des ginkgos bilobas hauts de 40 mètres et vieux de 4.000 ans.

• Les États-Unis comptent aujourd'hui 150 milliardaires en dollars ; il y a dix ans, ils n'étaient que 49.

• 36 % de la population d'Afrique subsaharienne et 47 % de celle d'Asie du Sud survivront avec moins d'un dollar soit environ 600 F CFA par jour.

• Au VIII^e siècle, les premiers khalifes de l'islam firent traduire en arabe les grands ouvrages de l'Antiquité grecque et perfectionnèrent les connaissances mathématiques, astronomiques, géographiques. C'est ensuite par des traductions faites de l'arabe en latin que le Moyen-Âge européen devait redécouvrir Aristote.

Henriette Sarraesca

ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT

DÉFINIR UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE NATIONALE COHÉRENTE POUR UN RÉEL DÉVELOPPEMENT

« En cette fin du 20^{ème} siècle, l'expérience a montré que le fait pour un pays en développement de disposer de matières premières, fussent-elles stratégiques, ne crée pas automatiquement les conditions de développement. Et, dans la plupart des cas, c'est le contraire qui s'est produit. En effet, les ressources minières ne peuvent jouer un rôle catalyseur du développement qu'à la condition que les États qui en sont nantis puissent se doter d'une stratégie industrielle à l'échelle nationale ».

Cette déclaration faite le 26 février dernier par le Représentant Résident du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) à l'occasion de la cérémonie officielle de publication du document intitulé : « l'industrie béninoise en 1996 » illustre bien la structure du secteur industriel béninois. En outre dans le document publié par le ministère de l'Industrie des petites et moyennes entreprises, le secteur secondaire au Bénin représente 13,4% du produit intérieur brut (PIB) en 1996 contre 14,6% en 1995. Ainsi, le secteur secondaire est le maillon le plus faible de l'économie béninoise en comparaison avec les secteurs primaire et tertiaire dont les parts au PIB en 1995 ont été estimées respectivement à 34% et 51,4%. Le secteur industriel au Bénin est dominé par la branche des textiles qui dépend notamment de

l'égrenage du coton. En effet, l'industrie des textiles utilise 43% de la main-d'œuvre de l'effectif total, réalise 68% de vente et génère 68% de valeur ajoutée. La fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs, occupe la deuxième place du point de vue de la valeur ajoutée (15%) et du nombre d'employés (26%). La branche des produits minéraux non métalliques occupe aussi une place non moins importante dans le secteur industriel avec 13% de l'emploi total, 13% des ventes et 10% de la valeur ajoutée. Ces performances sont essentiellement dues aux cimenteries.

Malgré les privatisations en cours au Bénin depuis 1990, l'État reste présent dans le secteur de la production. En effet, les entreprises publiques ont le plus grand nombre d'employés et sont suivies par les entreprises étrangères. Ainsi 45% des employés travaillent dans sept entreprises publiques, 27% dans 21 entreprises privées étrangères et 21% dans 44 entreprises privées béninoises.

Mais au-delà des problèmes d'ordre structurel, le développement du secteur industriel béninois est confronté à beaucoup d'autres problèmes. Entre autres on peut citer :

— les problèmes d'approvisionnement liés à la douane ;

- les problèmes d'approvisionnement liés aux fournisseurs ;
- les problèmes d'approvisionnement liés au transport ;
- les problèmes de production ;
- les problèmes de vente ;
- les problèmes fiscaux.

Et de ce point de vue, le document précise que malgré les réformes fiscales engagées dans notre pays depuis 8 ans, les industriels au Bénin continuent de se plaindre de la pression fiscale qui demeure très forte surtout dans la branche de fabrication de papier. A cet effet, les imprimeurs sont confrontés à la concurrence des cahiers importés qui ne supportent pas des taxes fiscales alors que les matières premières entrant dans la fabrication de ces cahiers au Bénin sont fortement taxées. Le contraire avait semblé plus approprié. Cette pratique est contraire à la politique nationale de promotion des industries locales. Par ailleurs, les régimes privilégiés prévus par le code des investissements ne sont pas suffisamment incitatifs pour permettre le renforcement du tissu industriel béninois.

Comme dira le représentant-résident du PNUD : « ... Point n'est besoin de rappeler que le Bénin a déjà défini sa stratégie

de promotion de l'industrie. Son sol recèle également d'importantes ressources minières qui risquent de rester inexploitées si la stratégie définie n'est pas complétée par un dispositif qui permette d'inverser la tendance actuelle. Car depuis près d'une décennie, la contribution du secteur industriel au PIB stagne autour de 12% ».

C'est vraisemblablement fort de cet objectif que le ministère de l'Industrie a initié la publication annuelle du document "l'industrie béninoise". Mine de données et d'informations, ce document devait permettre, si l'expérience se poursuivait, de concevoir des modèles cohérents pour le développement du secteur industriel béninois. Ce serait tant mieux pour le développement global du Bénin.

Mais tant que la part du secteur tertiaire sera plus élevée que la part des deux autres secteurs réunis (primaire + secondaire) il sera illusoire de prétendre à un véritable décollage économique car comme le disait déjà le comte de Saint Simon, "les nations, de même que les individus, ne peuvent vivre que de deux manières, à savoir : en vivant ou en produisant".

Félicien Sédjro

ADIEU LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE DANS LE BÉNIN DU RENOUVEAU

(Suite de la première page)

cédemment affectés dans l'exercice de mes fonctions de Chef de l'État.

Celui-ci souhaite m'entendre en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure n° 39/RS/96, ouverte à son cabinet X... ; des chefs de détournement de biens de l'État, faux et usage de faux.

Je pensais que le Renouveau démocratique avait institué une nouvelle jurisprudence mettant un terme aux tracasseries administratives et judiciaires, aux humiliations faites aux hommes politiques de notre pays. C'est nous qui soulignons.

Étonnant peut-être mais non outrancier ou scandaleux, car "la loi n'est rien si ce n'est pas un glaive qui se promène indistinctement sur toutes nos têtes" (Abbé Raynal).

Véritable folklore affirment certains juristes qui estiment que l'ancien Président de la République n'a aucun souci à se faire d'autant que la procédure pénale engagée dans cette affaire de véhicules aboutira à un non-lieu. Mais au-delà de toutes ces considérations, certains Béninois, surtout une

partie de la presse, voient dans la comparaison de l'ancien Chef de l'État la remise en cause de l'unité nationale. Bravo pour l'impunité sans frontière et en avant les malversations de toutes sortes, pourvu que vous ayez assumé une fois dans votre vie la charge de la magistrature suprême : la moralisation de la vie publique ne concerne que les autres ; même vos complices du même acabit seront protégés et épargnés.

En réalité, pouvait-il en être autrement ? Certainement pas. Car depuis 1990 et même bien avant cette période c'est la loi du "gratte-moi le dos pour que je te gratte le dos" qui est de règle. Le seul souci en réalité est la recherche et le triomphe de ses intérêts personnels et égoïstes, au détriment de l'intérêt de la nation. Tout porte à croire que depuis 8 années ceux qui sont au devant de la scène politique chez nous ont trempé à divers niveaux dans des affaires fort douteuses au point de craindre d'être mis à découvert par l'un ou l'autre. Alors, la complicité, la collégialité et la solidarité veulent qu'on se protège mutuellement, entre margoulins. C'est en fait à cela qu'on assiste dans le Bénin du Renouveau où, s'égosiller pour endormir, plus qu'à agir est la règle du jeu.

Dès lors, plus grand-chose à attendre de l'hypothétique forum sur la corruption ou sur la cellule de la moralisation de la vie publique. D'autant qu'à en croire le président du Tribunal de Première Instance de Cotonou, le seul dossier de ladite cellule pendant devant le Tribunal concerne un agent fictif qui aurait agit au nom de la cellule. Ne demandez surtout pas la suite. On vous répondra que le Président de la République a les résultats de beaucoup d'autres investigations conduites par la cellule. Ce qui n'est pas nécessairement faux. Seulement ces choses ne seront jamais connues des populations. Et c'est dommage et regrettable.

Pour combattre efficacement la corruption, deux choses sont nécessaires si non indispensables : une volonté politique affirmée et des moyens conséquents et adéquats. Il faudra bien un jour s'interroger sur les signes extérieurs de richesse ou le train de vie de certains qui passent, du jour au lendemain, du plus grand dénuement à l'opulence pour avoir occupé quelques temps un poste "juteux". Il faudra un jour s'intéresser aux fortunes qui s'édifient

en un clin d'œil. La rumeur publique affirme qu'il existe deux moyens rapides et sûrs pour s'enrichir énormément : le trafic de drogues (commerce illicite) et le détournement des deniers publics ; aucun État, digne de ce nom, ne peut rester indifférent à ces fléaux.

Le pré-rapport publié par le cabinet "Beta Consulting International" pour-rail constituer une leçon d'espoir. Il crée de vives et légitimes frayeurs qui ne manqueront pas d'engendrer des réactions non moins énergiques. Aux forces d'inertie et aux pesanteurs béninoises, nous devons opposer notre soif de transparence et notre besoin de mieux-être. Nous devons encourager les consultants à garder la tête froide et à ne pas écouter le chant des sirènes ; il y a quelques années, il a été dépensé plus de 500 millions de franc CFA (absorbés par deux cabinets d'expertise comptable) pour redresser la comptabilité du seul organisme financier audité par Beta ; sans aucun résultat semblé-t-il ; alors !!!

Il faut donc savoir garder raison et rester toujours vigilant.

Philippe L. Amouzou